

prié du père ou de la mère, ne peuvent l'apaiser, il reste le remède, très éducatif dans la circonstance, d'une bonne fessée qui attire dans des parties moins excitables l'afflux de sang qui s'est porté au cerveau pour l'exaspérer. C'est le cas où s'applique littéralement le conseil des Proverbes : "N'épargnez point la correction à l'enfant : si vous le frappez avec la verge il n'en mourra point".

Tout comme les punitions, les récompenses matérielles sont à peu près les seules qui peuvent atteindre l'enfant en bas âge, parce que la sensibilité physique existe chez lui avant que se manifeste la sensibilité morale. C'est pourquoi il faut les utiliser de préférence aux autres qui seraient sans influence.

Mais à l'âge où l'enfant arrive à l'école, les sensations (le plaisir et la douleur physiques) ne sont plus les seuls stimulants utilisables. Les sentiments de l'âme sont déjà éveillés ou susceptibles de l'être. Tout éducateur intelligent et comprenant son rôle d'élever, ne devrait plus se servir des punitions purement matérielles que comme des moyens extrêmes, c'est-à-dire quand les autres sont impuissants à atteindre la volonté. Ce peut être le cas pour certaines natures frustrées qui sont insensibles à tout excepté aux coups. Mais encore ici, Mesdemoiselles, faut-il vous dire que l'emploi de ces moyens doit toujours être exceptionnel et jamais exclusif ; on ne doit les utiliser que comme des moyens transitoires d'arriver à un autre genre de corrections, celles qui ont un caractère mixte ou purement moral.

Car laissez-moi vous répéter l'idée fondamentale que je vous ai ressassée sous mille formes diverses : plier l'échine de l'enfant, n'est pas le but ultime de l'éducation ; l'amener à agir conformément à nos volontés n'est pas toujours suffisant. Il faut élever. La punition, si vive soit-elle, doit être évocatrice de la conscience, créatrice de bons sentiments et d'énergies. On n'emploie des moyens énergiques que pour amener l'enfant, je ne dis pas à se soumettre—un esclave, un animal peut en faire autant—mais à comprendre qu'il a mal agi, à éprouver des sentiments de répulsion pour le mal qu'il a fait et d'attrait pour la vertu qu'il a négligée, puis à se décider librement à l'action. En dehors de cela, gravez-le bien dans votre esprit, il n'y a pas d'éducation. Ne croyez pas que je suis dans les nuages, ou que je prêche un idéal inaccessible ; c'est la conséquence naturelle et stricte de la nature de l'éducation et c'est un idéal pratiqué et réalisé par tous les parents de bon sens, par tous les éducateurs qui comprennent leur rôle. Je ne dis pas qu'à la suite immédiate de chaque correction, quand elle aura été forte, tous ces effets auront été obtenus du coup, mais je maintiens que le système pénitentiaire qui s'appuie sur ces données, créera petit à petit chez l'enfant une mentalité qui produira finalement ces résultats. Quand l'enfant constate d'une manière continue que l'on poursuit sa mauvaise volonté seule, que l'on tient compte de ses faiblesses et de ses légèretés, qu'on ne cherche ni à le déprimer ni à étouffer ses légitimes aspirations, mais plutôt à les susciter et à leur donner de l'élan, quand il voit que des